



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE  
NATIONALE DE BASKETBALL**  
Consultation par courriel  
Validation en date du 09 juin 2023

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 6 et le 9 juin 2023.

16 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Alain **SALMON**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Gaetan **MULLER**, Jean-Louis **BORG**, Roger **PAOUR**, Michel **GOBILLOT**, Paul **MERLIOT**, Christian **DEVOS**, Christophe **LE BOUILLE**, Christian **LEMASSON**, Jean-Marc **JEHANNO**, José **RUIZ**, Stéphane **KROEMER**, Amara **SY**,

Excusé : M. Martial **BELLON**

**Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.**

## Relevé de Décisions

### Sujet n°1 : Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale

L'Assemblée Générale Ordinaire électorale se déroulera le 28 juin 2023 dans les locaux de la LNB.

Conformément à l'article 8 des statuts de la LNB, il sera procédé au renouvellement quadriennal du Comité Directeur.

A ce titre, en application de l'article 7 des statuts susvisés, l'ordre du jour de l'Assemblée Générale doit être adressé aux membres composant l'Assemblée Générale de la LNB après avoir été arrêté par le Comité Directeur de la LNB.

Il est proposé au Comité Directeur d'approuver l'ordre du jour communiqué en pièce-jointe de la consultation.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale
- Refus de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale
- Abstention

Nombre de votants : 16

### Résultats des votes :

- Approbation : 16
- Refus : 0
- Abstention : 0

**L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire électorale est adopté à l'unanimité.**

**Sujet n°2 : Validation des modifications réglementaires pour la saison 2023/2024**

Conformément à l'article 12 des statuts de la LNB, le Comité Directeur a pour rôle d'adopter les règlements généraux, notamment les règlements sportifs et financiers des compétitions qu'elle organise ainsi que leurs barèmes disciplinaires.

Des modifications de fond et de forme sont proposées aux membres du Comité Directeur pour une mise en œuvre dès la saison sportive 2023/2024.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

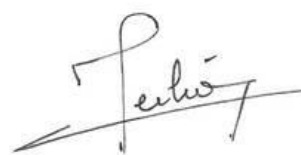
- Approbation des modifications réglementaires
- Refus des modifications réglementaires
- Abstention

**Le Comité Directeur décide à la majorité des votants d'approuver les modifications réglementaires qui seront mises en œuvre dès la saison sportive 2023/2024, à l'exception de certaines modifications réglementaires proposées qui seront mises à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur du jeudi 15 juin 2023.**

**Ces modifications réglementaires approuvées seront communiquées aux clubs dans les meilleurs délais.**



**Le Président  
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président  
en Charge du Secrétariat Général  
M. Paul MERLIOT**